

# FICHE TECHNIQUE SALLE LA BOHEME



## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

### CAPACITÉ

Jauge 19 places / Non accessible aux personnes à mobilité réduite

### SPÉCIFICITÉS

Loge pour 3 à 6 comédiens avec lavabo, toilette et portant

### DIMENSIONS PLATEAU

Ouverture scène : 4m / Profondeur : 2m15 / Hauteur sous perches : 4m

### STOCKAGE

Stockage dans les coulisses / Nous prévenir en amont si vous avez des gros éléments

### ENTRÉES / SORTIES (2 POSSIBILITÉS)

Fond de scène jardin / Avant-scène jardin escalier (entrée spectateurs)

## EQUIPEMENT SCENIQUE

### LUMIÈRES (PLAN DE FEU FIXE)

1 rampes LED Leader Light Pro en contre (ip20, DMX 12, wash 132 RGBAW p3 / p4, 3w, 40°)

3 PC 650w ADB F51 (contre jardin, contre centre, contre cour)

2 PAR court CP62 (latéraux cour vers jardin)

3 PC CCT minuette 650w Fresnel en douche (jardin, centre, cour)

3 PC CCT minuette 650w Fresnel en rattrapage face (jardin, centre cour)

1 PC CCT minuette 650w Fresnel sur la porte coulisse

1 PC CCT minuette 650w Fresnel sur l'escalier

2 découpes ETC Source Four 575w (face jardin, face cour)

2 PC 500w Scene (face globale chaud / froid)

nous avons de nombreuses références de gélâtines (Lee, Game Color et Roscoe)

néanmoins, n'hésitez pas à nous demander en amont les références souhaitées.

Les changements de gélâtines sont possibles entre chaque spectacle.

### SON

2 enceintes façade

1 SM57 Shure

4 SM58 Shure

8 pieds de micro K & M

2 DI

1 piano électrique Yamaha P-125

## EQUIPEMENT REGIE

### LUMIÈRES

1 console ETC Smart Fade 2496 (48 faders)

3 x 6 blocs gradateurs

Soit 18 circuits

### SON

1 console Yamaha MC12XU (6 entrées micros)

1 amplificateur Yamaha P2201

### VIDEO

1 vidéoprojecteur ViewSonic PA503S DLP SVGA

3600 Lumens

# CONSIGNES / ACCES / RAPPEL



## CONSIGNES GÉNÉRALES

L'accès aux coulisses est limité aux interprètes et au personnel technique accompagnant lors des montages / démontages. Le plateau et les loges devront être libérés dans les meilleurs délais après le spectacle de 19h afin de faciliter le changement de plateau. Tout enregistrement quel qu'il soit (sonore, audiovisuel) est interdit pendant le spectacle sauf autorisation écrite de la direction. Tout appareil photographique et vidéographique sont interdits dans le cadre de la représentation du spectacle sauf autorisation écrite de la direction. Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée en loge, scène ou salle.

*ATTENTION : il est impératif de nous faire part des particularités de votre projet lors de son exploitation : utilisation de cigarette, bougie, artifices, machine à fumée, confettis, alimentation...*

## MISE À DISPOSITION

Spectacle de 19h15 : prise du plateau et des loges à 18h, rendu du plateau à 20h30 maximum

Spectacle de 21h15 : prise du plateau et des loges à 20h30, rendu du plateau à 23h maximum

## CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT DES DÉCORS

Le stationnement dans la cour est autorisé uniquement le jour et l'heure prévue du montage / démontage et uniquement pour le chargement / déchargement.

*ATTENTION : La cour n'est pas accessible par un camion de plus de 15m<sup>3</sup>. Ne prévoyez aucun stationnement dans la rue des Déchargeurs, rue très fréquentée et difficile de stationnement.*

## RAPPEL CONTRACTUEL

### INFORMATIONS TECHNIQUES

Fournir au directeur technique au plus tard un mois avant la date de montage prévue les documents techniques suivants qui devront annexés au contrat :

- un **plan de feux** adapté aux conditions d'exploitation du lieu tenant compte de cette fiche technique
- deux versions papier et une version numérique du texte avec la **conduite lumière / son** du spectacle qui vous seront rendus à l'issue de l'exploitation
- **supports audio ou vidéo des musiques ou vidéos** additionnelles qui vous seront rendus à l'issue de l'exploitation
  - liste des costumes et accessoires
  - liste d'encombrement des décors
- **procès verbaux de réaction au feu** nécessaires concernant les éléments de décors

Dans le cas où le projet nécessite l'apport d'un matériel supplémentaire, celui-ci sera soumis à l'acceptation des régisseurs et de la direction : ce matériel devra être conforme à l'usage et aux normes de sécurité en vigueur (attestations à fournir). La direction se réserve le droit de refuser tous décors et plan de feux incompatibles avec le fonctionnement du lieu.

Le co-contractant s'engage à rembourser tout matériel cassé ou abîmé et à réparer toute dégradation faite au lieu à cause de la présence de son spectacle ou de l'installation de celui-ci, un arbitrage amical des deux parties décidera du montant de la dégradation subie.